

Modalités d'enregistrement en ligne d'un certificat de cession Véhicule immatriculé avec une immatriculation de format SIV « AB-123- CD »

Aucun enregistrement ne sera fait en préfecture ou sous préfecture ; la démarche est exclusivement réalisée par vos soins sur internet

Vous vendez votre véhicule et devez remettre à votre acquéreur :

☞ la carte grise du véhicule, barrée avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année)* », accompagnée de votre signature.

☞ l'exemplaire n°2 du formulaire CERFA N° 15776*01 de déclaration de cession du véhicule un certificat de situation administrative (ou certificat de non-gage)

☞ la preuve du contrôle technique (si votre véhicule a plus de 4 ans et n'est pas dispensé du contrôle technique) datant de moins de 6 mois au moment de la vente

Vous disposez de 15 jours pour effectuer, sur internet, la déclaration de cession et indiquer l'identité et le domicile déclaré par le nouveau propriétaire.

Pour cela, vous devez effectuer l'enregistrement de la cession sur internet, en vous connectant sur le site « <https://immatriculation.ants.gouv.fr> » .

Un code de cession vous sera attribué : vous devrez le communiquer au nouveau propriétaire afin que celui-ci procède à l'immatriculation du véhicule à son nom.

La réalisation de cette démarche en ligne vous assure de la transmission de la responsabilité du véhicule vendu ou cédé à l'acquéreur, qui devient alors le seul responsable du véhicule, notamment pour les infractions au code de la route commises postérieurement à la date de la vente.

ETAPE 1 : CRÉATION D'UN COMPTE ANTS

Pour enregistrer votre certificat de cession en ligne, vous avez besoin d'une adresse e-mail et **vous devez créer un compte ANTS simple**, en saisissant les données, **ou un compte ANTS certifié via FRANCE CONNECT** :

- en vous connectant sur le site <https://ants.gouv.fr>
- en cliquant sur « mon espace » et en complétant les champs du formulaire

La création du compte via FRANCE CONNECT est plus simple et permet de vous identifier facilement.

The screenshot shows the ANTS website interface. At the top, there is a navigation bar with the ANTS logo, a search bar, and a 'Mon Espace' button. Below the navigation bar, there are several menu items: 'Vos démarches', 'Les titres', 'Les solutions', 'Nos partenaires', 'L'international', 'Nos marchés publics', and 'Contacter l'ANTS'. The main content area is titled 'Mon Espace' and is divided into two sections: 'JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE' and 'JE CRÉE UN COMPTE'. The 'JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE' section has two options: 'Avec mon identifiant ANTS' and 'Avec FranceConnect'. The 'Avec mon identifiant ANTS' option has fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', both with asterisks indicating they are required. There are also links for 'Identifiant oublié ?' and 'Mot de passe oublié ?'. A 'ME CONNECTER' button is at the bottom. The 'Avec FranceConnect' option has a button that says 'S'identifier avec FranceConnect' and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'. The 'JE CRÉE UN COMPTE' section is currently empty.

Vous recevez un mail de confirmation sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée : en cliquant sur le lien reçu, vous pouvez alors continuer la création du compte.

Conservez vos identifiants et mot de passe : ils vous seront utiles pour effectuer les autres démarches en ligne dont vous auriez besoin ou vous reconnecter sur votre compte dans votre « espace personnel ».

ETAPE 2 RÉCUPÉRER VOTRE CODE CONFIDENTIEL

Pour déclarer votre cession en ligne : **vous devez vous munir du code confidentiel** que vous avez reçu : ce code figure sur le courrier qui accompagne l'envoi de votre carte grise à votre domicile.

Le code confidentiel est un numéro à 5 chiffres

Il est à **conserver** car il sera demandé lorsque vous utiliserez des démarches en ligne concernant votre véhicule.

Si vous ne possédez pas ce code confidentiel, vous pouvez en faire la demande lorsque vous initiez une démarche en ligne. (*Si vous avez créé votre compte via FRANCE CONNECT, vous n'avez pas besoin du code confidentiel !*)

Il vous sera transmis et par courrier postal et par mail via votre compte personnel sur le portail ANTS (rubrique « Mes messages » de votre espace).

ETAPE 3 DÉCLARER SA CESSION EN LIGNE

Sur le site de l'ANTS, après vous être connecté avec vos identifiants dans « mon espace personnel », **vous devez choisir la démarche "Je déclare une cession"**.

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Mon espace

DÉCLARATION DE CESSION

Pour commencer | Identité de l'acquéreur | Déclaration de cession | Récapitulatif | Finalisation

15 MN environ

Je souhaite déclarer la cession de mon véhicule

Vous saisissez dans cette rubrique toutes les informations relatives à l'acquéreur et les informations liées à la cession (cession pour destruction, date et heure de la cession, kilométrage du véhicule).

Deux étapes doivent être validées !

A l'issue de la première étape de la démarche, un code « cession » vous est délivré que vous devez transmettre à votre acquéreur pour qu'il puisse faire immatriculer le véhicule à son nom.

Code de cession de véhicule :1214

Vous obtiendrez également le certificat de cession, que vous pouvez télécharger et imprimer et le certificat de situation administrative détaillé que vous devez remettre à votre acheteur.

La **seconde étape permet de finaliser la démarche**, en attente de finalisation.

N'oubliez pas de cocher les CLU (conditions légales d'utilisation) marquées par un « * » pour valider et finaliser votre demande.